

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 04/07/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à GINI Patrick, BONAVERO Catherine qui donne procuration à MICHAUD Sylvie
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 17/06/2011 qui est approuvé à l'unanimité.

I. TERRAINS SNC SAUT DU CHIEN

M. le Maire rappelle la délibération du 27/09/2010 portant sur l'acquisition d'une propriété appartenant à la société SNC Saut du Chien de 101ha, 12a, 70ca sur le secteur du Flumen pour la somme de 152 900€ (frais de notaire inclus) avec une participation de la commune de 30 569€. Compte tenu de nouveaux éléments financiers, à savoir la prise en charge par le contrat Rivières Bienne du PNR de 3604.30€ afin de palier au plafond TDENS du Département à 65 994.70€ au lieu de 69 599€ initialement prévus, le plan de financement doit être actualisé en fonction de ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité confirme sa participation de 30 569€ et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II. REFECTIO N SALLE DE MUSIQUE : PARTICIPATION COMMUNALE

Dans le cadre de la réfection de la salle de musique, M. le Maire rappelle la délibération du 27/09/2010 affectant une participation financière de 10 000€ à la Fanfare du Haut-Jura. Lors du vote du Budget Primitif le 26/04/2011, il a été décidé d'octroyer sous forme de subvention la somme de 25 750€ à ladite association se répartissant pour part à 750€ pour le

fonctionnement et 25 000€ pour provision d'aide à l'investissement de la rénovation de la salle de musique.

Par conséquent, il convient d'annuler la délibération du 27/09/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité confirme la décision du 26/04/2011 et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III. VENTE BÂTIMENT DE LA POSTE

M. le Maire informe l'assemblée que la promesse de vente de la partie du bâtiment de La Poste a été signée le 28/05/2011.

D'autre part, un document de mise en copropriété ainsi qu'un document d'arpentage ont été réalisés.

Aussi, de manière à répondre à une demande de Maître BUSCOZ, notaire en charge de la rédaction de l'acte de vente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la prise en charge par la commune des frais de document d'arpentage, du diagnostic technique de mise en copropriété, des frais d'établissement des plans de la future copropriété et du règlement de copropriété

IV. PROPOSITION CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI)

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une convention de stage a été signée entre la commune et M. Florian PICARD de l'association « Le passage vers la liberté » représentée par M. Guy Rousseau accueillant des jeunes en difficultés.

Cette personne donnant toute satisfaction dans son travail aux services techniques, il est proposé de l'engager sous contrat CAE à raison de 20h hebdomadaires, sachant que ce type de contrat permet l'exonération des charges patronales et des aides de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer un contrat CAE avec M. Florian PICARD pour une durée de 6 mois.

V. MAISON DE L'ENFANCE : CONTRAT MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) / SUBROGATION EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL / EMBAUCHES ESTIVALES

A) MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

M. le Maire rappelle qu'en cas de congé maladie supérieur à 3 mois les agents des collectivités Territoriales perçoivent 50% de leur traitement.

Toutefois, le personnel peut adhérer à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui garantit un maintien de salaire avec une cotisation en fonction du montant du salaire brut.

Par délibération du 28/09/2004, la collectivité a décidé de participer à hauteur de 0.29%.

D'autre part, il est également possible pour les agents de la Maison de l'Enfance d'adhérer à cette mutuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à élargir cette participation dans les mêmes conditions au personnel de la Maison de l'Enfance.

B) SUBROGATION EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL

M. le Maire fait part qu'en cas d'arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, congé maternité, congé paternité, ou congé d'adoption, il est possible de maintenir le salaire à l'agent en procédant à la subrogation permettant à la collectivité de recevoir directement les indemnités journalières qui lui sont dues par sa caisse d'assurance maladie.

Néanmoins, la collectivité paie les 3 jours de carence qui sont décomptés dans le remboursement par la caisse d'assurance maladie.

Afin de limiter ces charges, M. le Maire propose d'accepter la demande de subrogation à raison de 2 arrêts de travail par an et par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition et applique ce principe à l'ensemble du personnel de la collectivité.

C) EMBAUCHES ESTIVALES ALSH

M. le Maire informe l'assemblée de l'embauche pour le mois de juillet de Mlles Lucile BROUET et Caroline VUILLERMOZ à l'ALSH en renfort de l'équipe en place.

D) CRECHE : POSTE A POURVOIR

M. le Maire informe l'assemblée qu'un poste de 18h est à pourvoir sur la crèche. Une proposition a été faite à Mlle Mathilde BLANC, suite à sa candidature au poste de directrice de la crèche.

La commission « personnel » est favorable à cette embauche, sachant que Mlle BLANC possède un diplôme d'éducatrice jeunes enfants lui permettant de remplacer la directrice selon les besoins de la structure.

E) FRAIS DEPLACEMENTS FORMATIONS : REMBOURSEMENT PAR LA COLLECTIVITE

M. le Maire rappelle que la collectivité adhère au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), organisme permettant aux agents de suivre des formations tout au long de leur carrière.

Les frais de déplacements, restauration et hébergement sont pris en charge par la collectivité.

M. le Maire informe que ces remboursements se feront selon les barèmes en vigueur dès lors qu'ils ne sont pas financés par ailleurs et que les demandes de formations à des organismes différents du CNFPT seront étudiées précisément.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à cette proposition qui s'applique à l'ensemble du personnel de la collectivité.

VI. COURRIERS DIVERS

A) EPARAGE DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire informe l'assemblée que l'épavage des voies communales, précédemment pris en charge par la Communauté de Communes des Hautes Combes, ne l'est plus dans le cadre de la nouvelle Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Un devis a été demandé à la Commune des Molunes qui dispose d'une épareuse. La proposition en date du 09/06/2011 fait état d'un coût horaire de 50 € H.T. (Main d'oeuvre + carburant + tracteur et épareuse).

En parallèle, la Société ROSCIO de la Rixouse, qui a effectué les travaux d'épavage en 2010, doit présenter une offre de prix.

Le Conseil Municipal est favorable à mandater M. le Maire pour valider la proposition la mieux disante.

B) MISSIONS PAYANTES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.) DU JURA

M. le Maire fait part du courrier de M. le Président du SDIS rappelant l'objectif primordial des sapeurs pompiers à savoir : **conserver la disponibilité des personnels et des moyens pour les missions urgentes.**

Afin de limiter la sollicitation des sapeurs-pompiers pour des missions qui relèvent plus du confort que de l'urgence, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a décidé de rendre payantes les interventions suivantes :

- Destruction de nids de guêpes → 130 €
- Assèchement ou épuisement de locaux, sauf en cas de menace réelle pour les personnes ou les biens → 108 €
- Dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur au-delà de 3 interventions à la même adresse durant les 12 derniers mois → 108 €
- Capture ou récupération d'animaux (à l'exception d'animaux tombés dans une excavation justifiant des moyens particuliers) → 108 €
- Dépose d'objets menaçant de tomber (sauf en cas de menace réelle pour le public) → 108 €
- Intervention pour pollution → frais d'intervention occasionnés remboursables par le responsable de la pollution.

C) CONSEIL GENERAL : CONCOURS 2011 DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Dans le cadre de la campagne Fleurir la France 2011, M. Le Maire transmet la proposition du Conseil Général de participer au concours des villages fleuris.

L'assemblée est favorable à ce que le village de Septmoncel concourt.

D) SYDOM DU JURA : PROGRAMME "COMMUNES 100 % COMPOSTAGE"

M. le Maire fait part du nouveau programme lancé par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura "Communes 100 % Compostage" dont l'objectif est de réduire la production de bio déchets (déchets verts et déchets de cuisine) et l'utilisation de produits toxiques (désherbants, pesticides ...).

Cette opération est ouverte à 10 communes.

Une subvention, plafonnée à 1500 €, pourra être versée pour compenser les dépenses liées à la mise en place d'actions (ex. achat d'un broyeur à végétaux, ...) et récompenser les efforts de la commune.

La candidature doit être déposée avant le 15 septembre 2011. 10 communes seront sélectionnées en octobre. Après un état des lieux des communes et propositions d'actions programmés en novembre, la préparation et la mise en place des actions interviendront de décembre 2011 à mai 2012. Le bilan des actions aura lieu en juin 2012.

Le Conseil Municipal considère ce programme intéressant et propose de réfléchir à différentes actions avant de poser ou non sa candidature. La question sera posée à la séance du Conseil Municipal de début septembre.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTE-RENDU REUNION PNR-ENTREPRISES : GESTION DES EAUX USEES ET DECHETS DANGEREUX

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie de Septmoncel le 02/02/2011, organisée par le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura et en présence de responsables d'entreprises artisanales de Septmoncel.

L'objectif étant d'échanger sur les difficultés et les préoccupations que rencontrent les entreprises artisanales en matière de gestion des eaux usées autres que domestiques et d'élimination des déchets toxiques.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'opération collective "Eaux-jura" menée par le PNR du Haut-Jura. Ce dernier apportant aux entreprises des conseils techniques gratuits ou pouvant leur faire bénéficier de subventions pour l'acquisition de matériel de traitement des eaux usées, ou pour l'élimination des déchets dangereux.

Une copie du compte-rendu sera adressé aux entreprises n'ayant pu participer à cette réunion.

B) S.I.A. DU CHAPY : RAPPORT DU PRESIDENT - DELEGATION PAR AFFERMAGE PERIODE 2011/2023

M. Nicolas GINDRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Chapy, rappelle le déroulement de la procédure pour la mise en place d'un nouveau contrat de délégation pour le service d'assainissement pour une période de 12 ans, à compter du 1er octobre 2011. C'est l'offre de la Société SOGEDO qui a été retenue, après avoir accepté une baisse de 11 % par rapport à son offre initiale.

De même, le SIA du Chapy a diminué l'abonnement à 30€/an au lieu de 30.50€ et le prix du m³ à 0.50€ au lieu de 0.603€.

Ainsi, le coût du service augmente de 1.05% pour une consommation de 120 m³/an et 2.4% pour une consommation de 50m³/an.

Néanmoins, l'augmentation du nombre d'abonnés engendre une baisse de recettes pour le syndicat de 8000€/an, supportable du fait de la fin des remboursements d'emprunts en 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

C) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

M. Patrick GINI dresse le compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 21 juin 2011 :

62 élèves sont inscrits pour la rentrée 2011, contre 54 l'an passé, et 3 demandes sont enregistrées pour une rentrée au mois de janvier 2012.

Sont évoqués la mise en place du "Livret Personnel de Compétence" ainsi que les résultats des évaluations nationales des classes de CE1 et CM2;

Au titre des projets et sorties pédagogiques :

- première parution d'un journal électronique en avril 2011,
- 4 sorties de ski, 6 séances de natation, tournoi de rugby pour les élèves de cycle 3,
- 2 à 3 séances de cinéma par classe, 1 à 2 spectacles "Côté Cour" par classe,
- visite du musée de l'Abbaye, concert, intervenante dans le cadre "semaine astronomie",
- projet "alimentation": objectif d'amélioration des menus de la cantine
- projet d'un voyage de découverte de Paris au printemps 2012 pour 44 élèves du CP au CM2.

Une convention pour l'utilisation des préaux est prête à être signée entre les représentants des associations et l'école.

Quelques travaux d'entretien seront à réaliser durant les congés scolaires.

2 ordinateurs à usage de la direction et d'un enseignant, vétustes, devront être changés.
Mme Sylvie MICHAUD et M. Jean-Christophe SAVOIE sollicitent des devis.
M. Patrick GINI conclut en informant que la plate-forme multisports à la Fin du Pré sera opérationnelle à la rentrée.

D) COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE CLSH

Mme Christelle RAFFIN et Mme Claudie PILLARD informent que le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) a tenu son assemblée générale le 20/06/2011.

Il est noté une fréquentation en hausse à l'exception de la garderie périscolaire à Lamoura.

E) COMPTE-RENDU VISITE DIRECTRICE BIBLIOTHEQUE

M. Jean-Louis MICHARD fait part de son entrevue avec Mme la Directrice des Médiathèques, compétence de la nouvelle Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

La Communauté de Communes va éditer des cartes d'abonnement dès le mois de septembre, qui donneront accès également aux bibliothèques de St-Claude, St-Lupicin et Viry, en attendant la Médiathèque de St-Claude qui sera installée fin 2014.

Les bénévoles de la bibliothèque ne souhaitant pas encaisser les abonnements, il faudra envisager la création d'une régie à la Mairie.

Par ailleurs, M. Raphaël PERRIN s'interroge sur le fait que le service à Septmoncel concerne principalement des personnes âgées qui ne sont pas forcément intéressées par des services extérieurs et qu'elles bénéficiaient de la gratuité jusqu'à ce jour.

La Communauté de Communes s'engage à verser la somme de 2000 € à la bibliothèque pour l'acquisition d'ouvrages.

F) MUR CIMETIERE

M. le Maire fait part du devis estimatif établi par la Sté F.T.T.A pour le confortement du mur sud du cimetière, qui se monte à 23 312.19 € TTC.

Etant dans l'attente du prochain programme d'aides aux communes par le département, la question sera réétudiée ultérieurement.

G) P.L.U.

M. Jean-Louis MICHARD constate qu'un point particulier du règlement du PLU pose un véritable souci.

Dans le cas d'une maison située en zone Nh, la construction d'un garage ou d'une dépendance en zone A n'est pas admise dès lors qu'elle n'est pas liée à l'exploitation agricole.

Or, plusieurs cas similaires risquent d'apparaître, sachant que les occupants d'habitations situées en zone Nh ne sont pas systématiquement des exploitants agricoles.

M. le Maire déplore la position des services de la DDT n'ayant pas voulu entendre cet argument au moment de la révision du PLU.

Néanmoins, M. le Maire propose d'étudier les dossiers au cas par cas dans la mesure où le projet est cohérent entre la maison d'habitation et son annexe.

H) TRAVAUX EN COURS

- Les structures prévues sur la Plate-Forme de la Fin du Pré seront livrées cette semaine et montées pour utilisation,

- L'aménagement du massif de fleurs au "Tournant de la Chaux" a été réalisé,

- Le panneau d'information (RIS) a été endommagé par le tractopelle.

- Suite au dégât des eaux survenu à l'appartement communal au dessus de la Mairie, le constat a été rempli.

- Aménagement de cavurnes au cimetière : M. Laurent MERMET a été missionné et interviendra dès que disponible.
- Enfouissement des Lignes Haute Tension : les travaux sont en cours. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 13/07/11. Le fourreau sera posé pour le passage de la fibre optique entre Septmoncel et Les Molunes.
- Place Dalloz : M. Nicolas GINDRE fait part d'un retard de la Sté S.J.E. qui ne pourra pas réaliser les travaux de raccordement avant le mois de décembre.
La Place Dalloz sera donc réaménagée au printemps 2012.
- Réfection du mur face à la Poste : l'employé communal travaille au jointoiment de ce mur.

I) LE JOUR DE LA NUIT

A l'occasion du Jour de la Nuit du Haut-Jura, une Fête des Voisins a été organisée dans le quartier de Montépile, avec succès.

Moment de convivialité, sous les étoiles et à la lueur des photophores, une fois la nuit tombée.

M. Jean-Louis MICHARD indique qu'il est en attente des coffrets du SIDEC pour l'installation des horloges, qu'une réunion d'information aura alors lieu pour indiquer les points de baisse de luminosité ou d'interruption pendant quelques heures.

J) U.T.T.J.

Le passage des participants au trail "Un Tour en Terre du Jura" aura lieu à Septmoncel samedi 9 Juillet à partir de 11 h. Le ravitaillement sera installé au Cercle sur l'Étain.

Séance levée à 0 h 45
Affiché le 11/07/2011

Le Maire,
Raphaël PERRIN